Signatures électroniques pour les accords de financement de la BIRD et de l’IDA

Foire aux questions (FAQ)

Table des matières

[**1.** **Pourquoi la Banque mondiale a-t-elle institué l’obligation de signature électronique ?** 2](#_Toc129374493)

[**2.** **Quels accords sont concernés par l’obligation de signature électronique ?** 2](#_Toc129374494)

[**3.** **Quel est le calendrier de la mise en œuvre progressive de l’obligation de signature électronique ?** 2](#_Toc129374495)

[**4.** **Quels sont les avantages de l’obligation de signature électronique pour les Emprunteurs et la Banque mondiale (en utilisant DocuSign pour signer des documents) ?** 2](#_Toc129374496)

[**5.** **Quelles sont les directives à suivre en cas de cérémonie de signature ?** 3](#_Toc129374497)

[**6.** **Et si le cadre juridique d’un pays ne prend pas en charge la signature électronique ou si un pays rencontre des obstacles ou des difficultés à se conformer à cette obligation ?** 4](#_Toc129374498)

[**7.** **De quoi ai-je besoin pour signer électroniquement ?** 4](#_Toc129374499)

[**8.** **Que faire si je n’ai pas d’adresse électronique ?** 4](#_Toc129374500)

[**9.** **Comment signer électroniquement un accord ?** 4](#_Toc129374501)

[**10.** **Comment définir ma signature électronique ?** 4](#_Toc129374502)

[**11.** **Comment modifier ma signature électronique une fois que je l’ai définie ?** 5](#_Toc129374503)

[**12.** **Comment savoir si j’ai bel et bien signé ?** 5](#_Toc129374504)

[**13.** **Où puis-je obtenir de l’aide ?** 5](#_Toc129374505)

### **Pourquoi la Banque mondiale a-t-elle institué l’obligation de signature électronique ?**

À l’heure actuelle, la Banque mondiale ne dispose pas d’un mécanisme robuste pour enregistrer de manière systématique et immédiate la contresignature des accords juridiques. Par ailleurs, les processus de notification et d’enregistrement des engagements de financement dépendent fortement de flux de travail manuel ou des Emprunteurs pour notifier la signature à la Banque. Les retards dans l’enregistrement de ces engagements peuvent entraîner des inexactitudes dans les états financiers et le non-respect des normes comptables actualisées. Si la Banque ne parvient pas à éviter les retards et à combler les lacunes en matière de contrôle, elle s’expose au risque d’erreurs dans ses rapports financiers.

Par conséquent, le passage aux signatures électroniques permettra à la Banque de prendre en compte tous les documents signés en temps opportun pour les refléter dans les états financiers trimestriels et de se conformer aux exigences applicables à l’établissement d’états financiers énoncées par les GAAP.

### **Quels accords sont concernés par l’obligation de signature électronique ?**

Sont concernés les accords de financement de la BIRD et de l’IDA consentis sous forme de prêts, crédits, dons, garanties et les accords juridiques au titre de fonds fiduciaires exécutés par le bénéficiaire (RETF) et administrés par la Banque mondiale. Les accords de garanties à l’appui de projets du secteur privé sont exclus du mode de signature électronique, car ils sont soumis à une procédure de signature différente.

### **Quel est le calendrier de la mise en œuvre progressive de l’obligation de signature électronique ?**

L’adoption de la signature électronique sera encouragée avant le 1er juillet 2023 et deviendra obligatoire par la suite. Au cours de la période de transition précédant le 1er juillet 2023, la Banque mondiale veillera à fournir tout le soutien nécessaire à ses clients pour adopter la signature électronique en utilisant DocuSign et à encourager une adoption plus large.

### **Quels sont les avantages de l’obligation de signature électronique pour les Emprunteurs et la Banque mondiale (en utilisant DocuSign pour signer des documents) ?**

Du point de vue de l’Emprunteur, le passage de la signature à l’encre humide à la signature électronique offre les avantages suivants :

* Possibilité de signer des documents où que ce soit et à tout moment par voie électronique
* Possibilité de signer à partir d’un appareil portable
* Signature sécurisée et chiffrée
* Promotion de pratiques respectueuses de l’environnement
* Réduction des coûts du fait de la diminution des impressions et de la suppression des frais d’expédition et d’archivage des documents papier.
* La crédibilité de la Banque mondiale sur les marchés des capitaux lui permet de prêter aux meilleurs taux possible, dont elle fait bénéficier ses clients. Si cette crédibilité s’affaiblit, les coûts de financement augmenteront. Et tout retard dans l’enregistrement d’accords juridiques/de financement nouvellement signés donne lieu à des états financiers inexacts, ce qui fera perdre toute crédibilité à la Banque. L’enregistrement précis de nos engagements dans nos états financiers dès la signature d’un accord juridique ou d’un accord de financement est essentiel pour continuer à offrir les meilleurs taux de financement possible à nos clients.

Du point de vue de la Banque mondiale, le passage de la signature à l’encre humide à la signature électronique lui permettra de recevoir et d’enregistrer immédiatement la date de signature et le document signé en temps opportun. Cet enregistrement doit être conforme aux exigences en matière d’établissement d’états financiers énoncées dans les principes comptables généralement reconnus (GAAP).

En ce qui concerne la conformité, l’adoption uniforme d’une solution de signature électronique est la mesure la plus efficace et la plus fiable pour réduire considérablement le risque d’erreur dans les états financiers. Outre l’atténuation des risques de non-conformité, l’utilisation pleine et entière de la signature électronique simplifiera le processus de signature des accords de financement et en améliorera l’efficacité (avec notification électronique immédiate des signatures) pour les équipes de la Banque et les homologues de la partie nationale, mais aussi réduira le besoin de confirmation au minimum ainsi que la charge de travail administrative.

Cette solution s’inscrit dans le droit fil de l’initiative prise par la Banque de recourir davantage à des solutions technologiques et informatiques en vue d’améliorer l’efficacité, de réduire les coûts, de rehausser la qualité et de renforcer la cohérence du processus de signature pour les homologues de la partie nationale et la Banque mondiale.

### **Quelles sont les directives à suivre en cas de cérémonie de signature ?**

Pour les cérémonies de signature officielles, la fonction [Signature en personne](https://support.docusign.com/s/document-item?language=fr&rsc_301=&bundleId=gav1643676262430&topicId=hak1578456316043.html&_LANG=frfr) peut être utilisée dans DocuSign. Ce processus de signature permet de recueillir les signatures des signataires en quelques minutes. La signature en personne est assurée par un hôte qui doit être physiquement présent au même endroit que les signataires. Pour plus d’informations, veuillez consulter les instructions pour la [signature en personne à l’intention de l’hôte](https://worldbankgroup-my.sharepoint.com/%3Ab%3A/g/personal/dhakobyan_worldbank_org/Ee_k6QicPiNNi8q4JdcL6AMBOsrR5gJzibuTq4bqlVCHTQ?e=hK6nyP).

### **Et si le cadre juridique d’un pays ne prend pas en charge la signature électronique ou si un pays rencontre des obstacles ou des difficultés à se conformer à cette obligation ?**

Dans les cas où le cadre juridique d’un pays ne prend pas en charge la signature électronique ou si un pays rencontre des obstacles ou des difficultés à se conformer à cette obligation, la Banque collaborera étroitement avec le pays/client pour trouver une solution à long terme mutuellement acceptable. Pour les pays qui ne sont pas en mesure d’opérer dans un environnement où les signatures électroniques sont utilisées de façon exclusive, la Banque autorisera un système de « double signature » où les deux parties signeront d’abord par voie électronique. Puis, les Emprunteurs/Bénéficiaires auront la possibilité d’imprimer, au besoin, la copie signée électroniquement et de la contresigner manuellement, à l’encre fraîche, à côté de leur signature électronique. D’autres formes de signature possibles ne seront envisagées qu’à titre exceptionnel.

Le saviez-vous ? Tous les clients de la Banque mondiale signent déjà électroniquement les demandes de décaissement de prêts, bénéficiant ainsi de la rapidité, de la sécurité et de la convivialité de ce procédé.

### **De quoi ai-je besoin pour signer électroniquement ?**

Vous avez besoin d’un ordinateur portable ou d’un ordinateur de bureau, d’une tablette ou d’un téléphone portable, d’une connexion Internet stable et d’une adresse électronique valide. Veuillez consulter [ce lien](https://support.docusign.com/s/document-item?language=fr&rsc_301&bundleId=yca1573855023892&topicId=thx1573854978578.html&_LANG=frfr) pour la configuration requise pour votre appareil.

### **Que faire si je n’ai pas d’adresse électronique ?**

Vous devez disposer d’une adresse électronique pour recevoir le lien vous permettant d’accéder aux documents en ligne et de les signer. Vous devrez donc créer une adresse électronique.

### **Comment signer électroniquement un accord ?**

Vous recevrez un courriel de **la Banque mondiale eSign** (World Bank eSign <esign@esign.worldbank.org>) contenant le lien pour signer le document. Veuillez consulter le Guide de référence rapide via [ce lien](https://support.docusign.com/s/document-item?language=fr&bundleId=yca1573855023892&topicId=gmv1634333991091.html&_LANG=frfr) pour savoir comment signer l’accord.

### **Comment définir ma signature électronique ?**

Si vous utilisez cette solution pour la première fois, vous devrez définir votre signature. Une fois que vous avez défini votre signature et que vous avez un compte dans DocuSign, vous pouvez utiliser la même signature pour signer tous les documents ultérieurs. Veuillez consulter le Guide de référence rapide via [ce lien](https://support.docusign.com/s/document-item?language=fr&bundleId=yca1573855023892&topicId=dga1573854990297.html&_LANG=frfr) pour savoir comment choisir votre signature. La procédure est la même si vous ne souhaitez pas créer de compte DocuSign. Il vous suffira de sélectionner cette signature chaque fois que vous voudrez signer un document.

### **Comment modifier ma signature électronique une fois que je l’ai définie ?**

Si vous avez un compte DocuSign, vous pouvez modifier votre signature à tout moment. Veuillez consulter le Guide de référence rapide via [ce lien](https://support.docusign.com/s/document-item?language=fr&bundleId=yca1573855023892&topicId=mrs1573855013078.html&_LANG=frfr) pour savoir comment modifier votre signature.

### **Comment savoir si j’ai bel et bien signé ?**

Une fois que vous avez signé, vous serez invité à cliquer sur « Terminer » et le message suivant apparaîtra : « Vous avez fini de signer ! ». Vous pouvez alors télécharger ou imprimer le document en utilisant les icônes respectives dans le coin supérieur droit de l’écran. Si vous avez un compte DocuSign, vous pouvez également télécharger la copie signée à partir de votre boîte de réception en ligne DocuSign. Un courriel sera envoyé à toutes les parties une fois qu’elles auront toutes apposé leur signature et que la Banque mondiale les aura confirmées.

### **Où puis-je obtenir de l’aide ?**

Consultez [ces documents de référence](https://ebiztrn.worldbank.org/wfa/esfa.html) sur le portail de services bancaire Client Connection de la Banque mondiale. Pour toutes autres questions, les clients sont priés de contacter leurs homologues du bureau-pays de la Banque mondiale.